

---

États financiers consolidés de  
Groupe d'Alimentation MTY inc.

30 novembre 2017 et 2016

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe d'Alimentation MTY inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 novembre 2017 et au 30 novembre 2016, et les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY inc. au 30 novembre 2017 et au 30 novembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*<sup>1</sup>

Le 15 février 2018

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110972

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2017	2016
		\$	\$
<b>Produits</b>	23 et 30	<b>276 083</b>	191 275
<b>Charges</b>			
Charges opérationnelles	24 et 30	<b>182 357</b>	125 434
Amortissement – immobilisations corporelles	11	<b>2 724</b>	2 065
Amortissement – immobilisations incorporelles	12	<b>20 178</b>	10 779
Intérêts sur la dette à long terme		<b>10 314</b>	3 855
		<b>215 573</b>	142 133
<b>Autres produits (charges)</b>			
Profit de change latent		<b>2 004</b>	3 198
Produits d'intérêts		<b>439</b>	287
Perte à la réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	21	<b>(409)</b>	—
Autres produits	25	<b>—</b>	13 959
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	12	<b>(1 000)</b>	—
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		<b>1 120</b>	2 100
		<b>2 154</b>	19 544
Bénéfice avant impôt		<b>62 664</b>	68 686
<b>Charge (économie) d'impôt sur le résultat</b>	29		
Exigible		<b>9 685</b>	13 930
Différé		<b>3 125</b>	(111)
		<b>12 810</b>	13 819
<b>Résultat net</b>		<b>49 854</b>	54 867
<b>Résultat net attribuable aux :</b>			
<b>Propriétaires</b>		<b>49 507</b>	54 421
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>347</b>	446
		<b>49 854</b>	54 867
Bénéfice par action	20		
De base et dilué		<b>2,32</b>	2,73

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Groupe d’Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés du résultat global**

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016  
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Notes	2017	2016
	\$	\$
<b>Résultat net</b>	<b>49 854</b>	<b>54 867</b>
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</b>		
(Perte) profit latent(e) provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l’étranger	<b>(17 307)</b>	2 726
Économie d’impôt différé sur les écarts de change	<b>1 547</b>	—
Autres éléments du résultat global	<b>(15 760)</b>	2 726
<b>Total du résultat global</b>	<b>34 094</b>	<b>57 593</b>
Total du résultat global attribuable aux :		
<b>Propriétaires</b>	<b>33 747</b>	57 147
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>347</b>	446
	<b>34 094</b>	<b>57 593</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Réerves						Total	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital-actions	Autres	Surplus d'apport	Conversion de devises	Réerves totales	Bénéfices non distribués			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2015	19 792	—	481	(111)	370	146 492	166 654	2 555	169 209
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2016	—	—	—	—	—	54 421	54 421	446	54 867
Autres éléments du résultat global	—	—	—	2 726	2 726	—	2 726	—	2 726
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9410198 Canada inc. (note 5)	—	—	—	—	—	944	944	(2 194)	(1 250)
Dividendes	—	—	—	—	—	(9 314)	(9 314)	(125)	(9 439)
Émission d'actions (note 18)	94 753	—	—	—	—	—	94 753	—	94 753
<b>Solde au 30 novembre 2016</b>	<b>114 545</b>	<b>—</b>	<b>481</b>	<b>2 615</b>	<b>3 096</b>	<b>192 543</b>	<b>310 184</b>	<b>682</b>	<b>310 866</b>
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2017	—	—	—	—	—	49 507	49 507	347	49 854
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(15 760)	(15 760)	—	(15 760)	—	(15 760)
Acquisition de La Diperie (note 7)	—	—	—	—	—	—	—	615	615
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 7687567 Canada inc. (note 5)	—	—	—	—	—	(26)	(26)	(4)	(30)
Acquisition de Steak Frites et de Giorgio (note 7)	—	—	—	—	—	—	—	16	16
Acquisition de Houston and Industria (note 7)	—	—	—	—	—	—	—	63	63
Dividendes	—	—	—	—	—	(9 832)	(9 832)	(17)	(9 849)
Option octroyée à la participation minoritaire dans 9974644 Canada inc. (note 17)	—	(850)	—	—	(850)	—	(850)	—	(850)
Options sur actions (note 19)	—	—	401	—	401	—	401	—	401
<b>Solde au 30 novembre 2017</b>	<b>114 545</b>	<b>(850)</b>	<b>882</b>	<b>(13 145)</b>	<b>(13 113)</b>	<b>232 192</b>	<b>333 624</b>	<b>1 702</b>	<b>335 326</b>

#### La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	2017	2016
	\$	\$
0,46 \$ par action ordinaire (2016 - 0,46 \$ par action ordinaire)	9 832	9 314

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Groupe d'Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés de la situation financière**

Aux 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2017	2016
		\$	\$
<b>Actifs</b>			
À court terme			
Trésorerie		56 453	36 260
Débiteurs	8	34 151	36 106
Stocks	9	3 281	3 298
Prêts à recevoir	10	2 817	3 138
Actif d'impôt exigible		1 408	—
Autres actifs		1 163	—
Charges payées d'avance et dépôts		5 461	7 900
		<b>104 734</b>	86 702
Prêts à recevoir	10	3 109	4 866
Actifs d'impôts différés		351	—
Immobilisations corporelles	11	13 081	14 087
Immobilisations incorporelles	12	506 134	526 067
Goodwill	13	226 936	220 928
		<b>854 345</b>	852 650
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
<b>Passifs</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		57 555	48 808
Provisions	15	75 331	79 550
Passif d'impôt exigible		19 273	20 793
Produits différés et dépôts	16	20 844	18 080
Tranche à court terme de la dette à long terme	17	4 240	15 041
		<b>177 243</b>	182 272
Dette à long terme	17	222 962	237 636
Produits différés et dépôts	16	1 946	2 481
Impôt différé	29	116 868	119 395
		<b>519 019</b>	541 784

**Groupe d’Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés de la situation financière**

Aux 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2017	2016
		\$	\$
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	18	114 545	114 545
Réserves		(13 113)	3 096
Bénéfices non distribués		232 192	192 543
		<b>333 624</b>	310 184
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		1 702	682
		<b>335 326</b>	310 866
		<b>854 345</b>	852 650

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d’administration le 15 février 2018

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**Groupe d'Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés des flux de trésorerie**  
 Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016  
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2017	2016
		\$	\$
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net		49 854	54 867
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		10 314	3 855
Amortissement – immobilisations corporelles		2 724	2 065
Amortissement – immobilisations incorporelles		20 178	10 779
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 120)	(2 100)
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	12	1 000	—
Perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net		409	—
Profit de change latent		(960)	(4 675)
Profit réalisé sur contrats à terme de gré à gré	21 et 25	—	(7 980)
Profit réalisé au règlement de retenues sur acquisitions	25	—	(2 335)
Profit réalisé à la dissolution d'un contrat relatif à Taco Time lors de l'acquisition de Kahala Brands Ltd.	25	—	(3 644)
Charge d'impôt sur le résultat		12 810	13 819
Produits différés et dépôts		1 644	(118)
Paiements fondés sur des actions		401	—
		<b>97 254</b>	<b>64 533</b>
Remboursements d'impôt reçus		—	88
Impôt payé		(10 385)	(11 164)
Intérêts versés		(7 646)	(2 775)
Variation des éléments hors trésorerie des activités opérationnelles	31	10 027	1 048
Autres	31	242	—
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<b>89 492</b>	<b>51 730</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	7	(23 939)	(247 763)
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	(2 815)	(2 789)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(453)	(692)
Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle dans 7687567 Canada inc.	5	(30)	—
Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle dans 9410198 Canada inc.	5	—	(1 250)
Profit réalisé sur contrats à terme de gré à gré		—	7 980
Produit de la cession d'immobilisations corporelle et incorporelles		3 758	3 971
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		<b>(23 479)</b>	<b>(240 543)</b>

**Groupe d'Alimentation MTY inc.**  
**États consolidés des flux de trésorerie (suite)**

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016  
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2017	2016
		\$	\$
<b>Activités de financement</b>			
Émission d'acceptations bancaires		—	21 200
Remboursement d'acceptations bancaires		—	(27 500)
Émission de dette à long terme		13 000	245 808
Remboursement sur la dette à long terme		(48 452)	(55 965)
Capitalisation de frais de financement		(519)	(2 674)
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(17)	(125)
Dividendes versés		(9 832)	(9 314)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(45 820)	171 430
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		20 193	(17 383)
Trésorerie au début		36 260	33 417
Trésorerie liée à une acquisition	7	—	20 226
<b>Trésorerie à la fin</b>		<b>56 453</b>	<b>36 260</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

### Table des matières

1. Description des activités .....	10
2. Base d'établissement.....	10
3. Méthodes comptables.....	11
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations.....	29
5. Consolidation .....	33
6. Modifications comptables futures .....	33
7. Acquisitions d'entreprises .....	36
8. Débiteurs .....	43
9. Stocks .....	44
10. Prêts à recevoir.....	44
11. Immobilisations corporelles .....	45
12. Immobilisations incorporelles.....	46
13. Goodwill .....	49
14. Facilités de crédit.....	49
15. Provisions .....	50
16. Produits différés et dépôts .....	51
17. Dette à long terme .....	52
18. Capital-actions .....	53
19. Options sur actions .....	53
20. Bénéfice par action .....	54
21. Instruments financiers.....	54
22. Informations sur le capital.....	58
23. Produits.....	59
24. Charges opérationnelles.....	60
25. Autres produits.....	60
26. Contrats de location simple .....	60
27. Garantie .....	61
28. Passifs éventuels.....	61
29. Impôt sur le résultat .....	62
30. Information sectorielle.....	63
31. Tableau des flux de trésorerie .....	65
32. Transactions entre parties liées .....	65
33. Événements postérieurs .....	66

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions et aux options sur actions)

---

#### 1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide. Ses activités consistent à franchiser des concepts et à exploiter des établissements lui appartenant sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, lesquels sont situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto. Son siège social se situe au 8150, route Transcanadienne, bureau 200, Ville Saint-Laurent (Québec).

#### 2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

## 2. Base d'établissement (suite)

### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 15 février 2018.

## 3. Méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

### *Méthode de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et les états financiers des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

<u>Principales filiales</u>	<u>Participation aux capitaux propres</u>
	(%)
Les Entreprises MTY Tiki Ming inc.	100
MTY Franchising USA, Inc.	100
BF Acquisition Holdings, LLC	100
Kahala Brands Ltd.	100
8825726 Canada inc.	90
154338 Canada Inc.	50
9974644 Canada Inc.	60
10179612 Canada Inc.	83,25
10220396 Canada Inc.	80

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Méthode de consolidation (suite)*

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables de la Société.

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

##### *Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes*

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39, ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Regroupements d'entreprises*

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les profits ou les pertes en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Les participations ne donnant pas le contrôle constituent des droits de propriété actuels et leurs porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Ces participations peuvent être initialement mesurées soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction. Les autres types de participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur ou, le cas échéant, conformément à la méthode prescrite par une autre IFRS.

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la période d'évaluation (qui ne peut excéder un an à partir de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Regroupements d'entreprises (suite)*

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IAS 39, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

##### *Goodwill*

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

##### *Comptabilisation des produits*

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable, sans égard au moment où le paiement sera effectué. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des modalités de paiement définies par contrat et compte non tenu des taxes et des droits.

Les produits sont généralement comptabilisés à la vente des produits et services, lorsque les produits sont livrés ou les services exécutés, lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies et lorsque le recouvrement des sommes dues est raisonnablement assuré.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Comptabilisation des produits (suite)*

##### i) Produits tirés des franchises

Les redevances sont basées soit sur un pourcentage des ventes brutes comptabilisées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, selon la teneur des accords connexes, s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et si la valeur des produits peut être évaluée de manière fiable.

Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans le contrat de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise.

Les produits tirés de la vente d'établissements franchisés sont comptabilisés au moment où le franchisé prend le contrôle de la franchise.

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

Lorsqu'il est possible que le total des coûts du contrat excède les produits tirés du contrat, la perte prévue est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsque le résultat du projet ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont comptabilisés jusqu'à concurrence des charges comptabilisées au cours de la période. L'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés est comptabilisé dans les débiteurs.

Les droits liés aux licences maîtresses sont comptabilisés lorsque la Société a rempli la quasi-totalité de ses obligations importantes initiales aux termes du contrat, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise et frais de transfert (note 23).

Les droits liés au renouvellement et au transfert sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services applicables requis par la Société aux termes du contrat de franchise ont été exécutés, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise et frais de transfert (note 23).

Les produits tirés de la vente de matériel sont comptabilisés lorsque le risque et les avantages inhérents à la propriété et le titre sont transférés à l'acheteur, généralement à la livraison du matériel. Ces produits sont comptabilisés au poste Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction (note 23).

Selon le programme de cartes-cadeaux, la Société comptabilise des produits tirés de droits abandonnés, soit proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés, en se fondant sur les statistiques historiques des cartes-cadeaux à cet égard, soit lorsque la probabilité que les cartes-cadeaux soient présentées pour paiement est devenue faible. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Plus précisément, cela n'est pas applicable pour le passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise.

La Société tire des revenus de certains contrats de location qu'elle détient et de la location d'enseignes. La politique de la Société est décrite ci-dessous.

La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs. Les apports des fournisseurs sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés. Ces produits sont comptabilisés dans les autres revenus de franchisage (note 23).

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Comptabilisation des produits (suite)*

##### ii) Produits tirés de la transformation des aliments

Les produits liés à la transformation des aliments sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés aux utilisateurs finaux ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux distributeurs et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

##### iii) Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

##### *Location*

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

##### La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

##### La Société en tant que preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location sont accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils sont comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

##### *Monnaie fonctionnelle et de présentation*

Les présents états financiers consolidés sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats en tant qu'autres produits (charges).

##### *Devises*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les actifs et passifs monétaires de la Société libellés autrement que dans la monnaie fonctionnelle de la Société sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction, sauf les amortissements, qui sont convertis aux taux de change historiques. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent, en tant que profit (perte) de change.

##### *Imposition*

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme des impôts actuellement exigibles et de l'impôt différé.

##### Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

##### Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Imposition (suite)*

###### Impôt différé (suite)

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

###### Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible ou l'impôt différé est aussi comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

##### *Immobilisations corporelles*

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Immobilisations corporelles (suite)*

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

##### *Immobilisations incorporelles*

###### Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

###### Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

##### *Droits de franchise et droits de franchise maîtresse*

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Certains droits de franchise maîtresse n'ont pas de durée précise. Par conséquent, ils ne sont pas amortis, puisque leur durée de vie est indéterminée.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Immobilisations incorporelles (suite)*

###### *Droits de substitution*

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et des baux correspondants à sa franchise en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats de franchise.

###### *Marques de commerce*

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce, pour une durée indéterminée.

###### *Contrats de location*

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur leur durée.

###### *Autres*

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels achetés, lesquels ont été amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité.

###### *Dépréciation des actifs non courants*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs unités génératrices de trésorerie respectives.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà de sa valeur recouvrable.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Dépréciation des actifs non courants (suite)*

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

##### *Perte de valeur du goodwill*

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement au 31 août, ou plus fréquemment lorsqu'il y a une indication que l'unité peut être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important. Au 30 novembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 285 \$ au titre de la trésorerie soumise à restrictions (2016 – 297 \$).

##### *Stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente de franchises. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces franchises et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Provisions*

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés requis pour éteindre l'obligation par application d'un taux avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et louées (note 24) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

##### Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

##### Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la Société utilise une méthode améliorée pour établir le montant des produits tirés de droits abandonnés comptabilisés à l'égard des cartes-cadeaux de Cold Stone Creamery qui n'ont pas été acquis dans le cadre de l'acquisition d'entreprise. Auparavant, la Société comptabilisait le montant des produits tirés de droits abandonnés dans ses états consolidés des résultats en se fondant sur les statistiques historiques de présentation pour paiement des cartes-cadeaux, lorsqu'il était établi que ces cartes-cadeaux présentaient une faible probabilité d'être présentées.

Selon la méthode améliorée, la Société comptabilise le montant des produits tirés de droits abandonnés des cartes-cadeaux de Cold Stone Creamery dans son état consolidé des résultats en se fondant sur les statistiques historiques de charges et de présentation pour paiement des cartes-cadeaux. Le taux de présentation pour paiement des cartes-cadeaux a été établi selon une analyse effectuée sur une période de 10 ans des statistiques de présentation pour paiement des cartes-cadeaux et des tendances futures prévues. Le montant prévu au titre des produits tirés de droits abandonnés des cartes-cadeaux est alors comptabilisé dans les produits au pro rata, à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement.

La Société a établi que ce changement comptable constitue un changement d'estimations comptables. L'amélioration a donné lieu à un rajustement cumulatif augmentant les produits tirés de droits abandonnés constatés antérieurement de 3 403 \$. Ce rajustement est constaté

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Provisions (suite)*

dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 30 novembre 2017. Ce changement a été pris en compte prospectivement en tant que changement d'estimations comptables.

Dans tous les autres cas, la Société estime, en se fondant sur des statistiques historiques d'utilisation, la proportion des cartes-cadeaux ayant une faible probabilité d'être présentées pour paiement et comptabilise le montant dans son état consolidé des résultats, sauf pour le passifs lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, l'intégralité du passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est considéré comme un passif courant.

##### *Procès, litiges et établissements fermés*

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

##### *Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises*

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

##### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Instruments financiers (suite)*

Les évaluations subséquentes des actifs financiers et des passifs financiers sont effectuées en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fondé sur l'objectif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques et la façon dont la Société a désigné ces instruments.

#### Classement

Trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Dépôts	Prêts et créances
Prêts à recevoir	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Autres passifs financiers
Facilité de crédit renouvelable	Autres passifs financiers
Billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar	Instrument à la JVPBRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Instrument à la JVPBRN
Option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle	Instrument à la JVPBRN

#### *Actifs financiers*

Les actifs financiers sont classés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »), placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objectif des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

#### Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances (qui comprennent les créances clients et autres débiteurs, la trésorerie et les dépôts) sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

*Instruments financiers* (suite)

*Actifs financiers* (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. On considère qu'un actif financier a subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement.

Les éléments ci-dessous peuvent représenter une indication objective de perte de valeur :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- Une rupture de contrat, telle qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- La disparition d'un marché pour cet actif financier, du fait de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, notamment les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement font également l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les éléments suivants peuvent représenter une indication objective de la dépréciation d'un portefeuille de créances : les antécédents de la Société en matière de recouvrement, une augmentation du nombre de retards de paiement au sein du portefeuille, au-delà d'une période de crédit, et des changements observables dans la conjoncture économique nationale ou régionale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux de rendement courant sur le marché pour un actif financier similaire. Une perte de valeur ainsi comptabilisée ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie à même le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si au cours d'une période ultérieure le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Instruments financiers (suite)*

##### *Actifs financiers (suite)*

###### Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit (ou de la perte) cumulé(e) qui avait été comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global et ajouté(e) aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

##### *Passifs financiers*

###### Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

###### Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés selon le montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

###### Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

###### Autres passifs financiers

Les instruments financiers inclus dans la catégorie autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction et sont par la suite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

###### Instrument à la JVPBRN

Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite remesurés à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le gain ou la perte qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les états consolidés des résultats.

###### Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

###### Instruments financiers dérivés

La Société recourt, de temps à autre, à des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats de swap de devises pour gérer son exposition courante et éventuelle aux fluctuations des cours de change. La Société n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

## **Groupe d'Alimentation MTY inc.**

### **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres produits à l'état consolidé des résultats.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Instruments financiers (suite)*

##### *Passifs financiers (suite)*

##### *Instruments financiers dérivés (suite)*

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace sont formellement identifiés et la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts est dûment documentée par la Société. Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Des tests d'efficacité sont effectués pour évaluer l'efficacité de la couverture dès le début et sur une base trimestrielle. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'un instrument dérivé soit efficace, il y a cessation de la comptabilité de couverture, le dérivé est détenu, vendu ou il expire et le gain ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) au cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé(e) à l'état consolidé des résultats dans la période à laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

##### *Fonds promotionnels*

La Société assure la gestion des fonds affectés à la promotion de ses enseignes. Ces fonds sont établis pour chacune des enseignes et servent à recueillir et à gérer des sommes destinées au financement de programmes publicitaires et promotionnels ainsi que d'autres mesures visant à accroître les ventes et à améliorer l'image et la réputation des enseignes. Les apports à ces fonds correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires. Les produits et charges des fonds promotionnels ne sont pas présentés dans l'état consolidé des résultats de la Société, car les apports versés à ces fonds sont présentés séparément et destinés à des fins précises. L'ensemble des sommes à payer au titre des réserves liées aux fonds promotionnels s'élève à un surplus de 8 836 \$ (au 30 novembre 2016 – 6 415 \$). Ces sommes sont présentées dans les créditeurs et charges à payer.

##### *Accords de rémunération fondée sur des actions*

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés qui sont acquises en tranches spécifiées pendant la période de service sur la base de la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution, et ce au moyen du modèle de Black-Scholes. En se fondant sur l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres qui seront éventuellement acquis, une charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition applicable à la tranche, de même qu'une augmentation correspondante au surplus d'apport. La note 19 fournit des précisions sur l'établissement de la juste valeur des transactions fondées sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis; l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, avec ajustement correspondant du surplus d'apport. Lorsque les options sur actions sont exercées, le capital-actions est crédité de la somme de la rémunération payée et de la portion afférente préalablement comptabilisée au surplus d'apport.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 3. Méthodes comptables (suite)

##### *Secteurs opérationnels*

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 30), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 3, requiert de la direction qu'elle exerce son jugement quant à l'application des normes comptables et quant à l'établissement d'estimations et à la formulation d'hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qu'il n'est pas facile d'établir au moyen d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les points suivants.

##### Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non courants, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir les unités génératrices de trésorerie ; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau d'actif ou de groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie.

##### Comptabilisation des produits

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et dans IAS 11, *Contrats de construction* en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

##### Consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Une entité ad hoc contrôlée par la Société a été établie selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net de l'entité ad hoc, est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité ad hoc et conserve la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

##### *Sources principales d'incertitude relative aux estimations*

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

##### Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit énoncer des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient entre autres compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

##### Dépréciation de marques de commerce

La Société procède à un test de dépréciation annuel de ses marques de commerce. L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité compte tenu de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur moins les coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur moins les coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

##### *Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)*

###### Dépréciation de marques de commerce (suite)

Pendant l'exercice, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Société testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 9,0 % pour les établissements appartenant à la Société, les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une perte de valeur chez trois de ses marques de commerce et deux de ses droits de franchise à la suite d'un recul de la performance des marques en question. La perte de valeur totale, qui s'élève à 1 000 \$, correspond à une réduction de la valeur comptable des marques de commerce et droits de franchise à leur juste valeur. La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables, dont les taux d'actualisation ainsi que les produits et le BAIIA projetés. Elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 158 \$ (2016 – 158 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, laquelle s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice précédent, extrapolés afin d'obtenir le rendement futur d'une UGT à la date la plus rapprochée des dates suivantes : la résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou une échéance à cinq ans; une valeur finale est ensuite calculée au-delà de cette période, sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance par rapport aux flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie d'une période de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

###### Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'unité génératrice de trésorerie et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Au cours de l'exercice et à l'exercice 2016, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

La Société a utilisé un taux d'actualisation de 9,0 % pour l'évaluation du goodwill. Un taux de croissance de 1 % a été appliqué aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale.

###### Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Comme il est indiqué à la note 3 ci-dessus, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée à la fin de chaque exercice et détermine si les durées d'utilité de certains éléments devraient être raccourcies ou étendues en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours des exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits précédemment.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

##### *Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)*

###### Provisions

La Société formule des hypothèses et des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés pour lesquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

###### Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits tirés de droits abandonnés selon la faible probabilité que les cartes-cadeaux soient présentées pour paiement. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

###### Comptabilisation des produits de contrats de construction et de rénovation

Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité contractuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction estime le pourcentage d'avancement en se fondant sur les coûts engagés jusqu'alors par rapport aux coûts estimatifs totaux du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

###### Consolidation des entités ad hoc

La Société doit consolider quelques sociétés ad hoc. Pour ce faire, la Société doit formuler des hypothèses à l'égard de certaines informations qui ne sont pas disponibles facilement ou qui ne peuvent être obtenues dans les délais de présentation. Ainsi, des hypothèses sont avancées et des estimations sont faites afin d'établir une valeur pour les actifs courants, les passifs courants et les passifs non courants ainsi que les résultats opérationnels en général.

###### Débiteurs

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients comprennent des sommes impayées à la fin de la période de présentation de l'information financière pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas subi de modification importante et que ces sommes sont donc considérées comme étant recouvrables.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 5. Consolidation

##### *a) Filiales*

Une entité est considérée comme constituant une filiale lorsqu'elle est contrôlée par la Société ou lorsqu'elle est contrôlée indirectement par le biais des filiales de la Société. Une société ne détient le contrôle d'une entité que si elle remplit les trois conditions suivantes :

- Elle détient le pouvoir sur l'entité ;
- Elle est exposée ou a droit à des rendements variables qui découlent de son engagement auprès de l'entité ; et
- Elle est en mesure d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour modifier le montant des rendements qu'elle obtient.

La direction doit poser des jugements importants lorsqu'elle évalue ces divers éléments ainsi que l'ensemble des faits et circonstances afin d'établir si un contrôle existe.

La Société réévalue son contrôle effectif d'une entité si les faits et circonstances indiquent que l'un ou plusieurs des éléments susmentionnés ont changé. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales. Les filiales sont consolidées de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'en détenir le contrôle. Les soldes, produits et charges intersociétés de même que les flux de trésorerie sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation. Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles de la Société.

##### *b) Participations ne donnant pas le contrôle*

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées aux capitaux propres distinctement des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Les modifications des participations de la Société dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de cette filiale sont comptabilisées aux capitaux propres. La valeur comptable des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour refléter l'évolution de leurs participations relatives dans les filiales.

##### *Évolution des participations ne donnant pas le contrôle*

En avril 2017, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 1 % dans 7687567 Canada inc. (Aliments Lucky 8) pour une contrepartie en trésorerie de 30 \$. À la suite de cette transaction, 7687567 Canada inc. est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société.

En septembre 2016, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 40 % dans 9410198 Canada inc. (Big Smoke Burger Canada) pour une contrepartie de 1 250 \$. À la suite de cette transaction, 9410198 Canada inc. est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société.

#### 6. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 30 novembre 2017 ; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 6. Modifications comptables futures (suite)

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	Juillet 2014	1 <sup>er</sup> décembre 2018	En évaluation
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	Mai 2014	1 <sup>er</sup> décembre 2018	En évaluation
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	Janvier 2016	1 <sup>er</sup> décembre 2019	En évaluation
IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>	Janvier 2016	1 <sup>er</sup> décembre 2017	En évaluation
IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	Janvier 2016	1 <sup>er</sup> décembre 2017	En évaluation
IFRIC 22 <i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>	Décembre 2016	1 <sup>er</sup> décembre 2018	En évaluation
IFRIC 23 <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	Juin 2017	1 <sup>er</sup> décembre 2019	En évaluation

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et IFRIC 9, *Réexamen de dérivés incorporés*. La norme comporte des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a terminé son projet visant à remplacer IAS 39 par étapes, étoffant IFRS 9 chaque fois qu'une étape était franchie. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence concernant la comptabilité de couverture de juste valeur dans le cas du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille; cette phase du projet a été dissociée du projet IFRS étant donné le caractère à plus long terme du projet de macro-couvertures qui, suivant la procédure officielle, en est présentement au stade du document de travail. En conséquence, l'exception prévue par IAS 39 à l'égard de la couverture de juste valeur dans le cas de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients. La norme IFRS 15 pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. IFRS 15 comprend également un ensemble unifié d'obligations d'information en vertu desquelles une entité doit fournir de l'information détaillée quant à la nature, au montant, au calendrier et au degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats de l'entité avec des clients.

Le 12 avril 2016, l'IASB a publié Clarification d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La norme propose un modèle unique qui s'applique aux contrats avec les clients, ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou de façon progressive. Ce modèle comporte une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si des produits sont comptabilisés, et à quel montant et à quel moment ils le sont. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 6. Modifications comptables futures (suite)

jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou sur le moment de leur comptabilisation. La clarification d'IFRS 15 fournit des indications supplémentaires à l'égard de l'analyse en cinq étapes, de la transition et de l'application de la norme aux licences de propriété intellectuelle.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

IAS 12 apporte des clarifications à l'égard de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.

L'IASB a modifié IAS 7 dans le cadre de son initiative pour l'amélioration des informations à fournir en ce qui concerne les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie. La Société est d'avis que cette modification n'aura aucune incidence importante sur l'information déjà présentée.

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22 qui fournit une interprétation sur la façon de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en devises, IAS 21. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour les contrats libellés en devises étrangères. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la dépense ou du revenu connexe. Cette interprétation donne des indications sur le moment où un paiement ou un encaissement unique est effectué, ainsi que sur les situations où des paiements ou des encaissements multiples sont effectués et vise à réduire la diversité dans la pratique. La présente norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

IFRIC 23 clarifie la comptabilisation des incertitudes dans l'impôt sur le résultat.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés. Bien que l'étendue de leur incidence n'ait pas encore été établie, la Société s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 15 et d'IFRS 16 apporte des changements importants à son état consolidé des résultats et à son état consolidé de la situation financière.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises

##### I) Acquisition de Dagwoods Sandwichs et Salades (2017)

Le 29 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait acquis, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., les actifs de Dagwoods Sandwichs et Salades pour une contrepartie de 3 000 \$. L'opération pourrait faire l'objet de rajustements post-clôture du fonds de roulement. Elle visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	2017
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	3 000
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(20)
Fonds de roulement et obligations prises en charge	(64)
Prix d'achat net	2 916
Retenue (note 17)	(330)
Contrepartie nette payée et sortie nette de trésorerie	2 586

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

	2017
	\$
Actifs nets acquis :	
Droits de franchise	640
Marque de commerce	1 271
Goodwill <sup>1)</sup>	1 070
	2 981
Passif courant	
Créditeurs et charges à payer	11
Produits différés	54
	65
Prix d'achat net	2 916

<sup>1)</sup> Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant. La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### II) Acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar (2017)

Le 16 juin 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar. La transaction a été réalisée par l'entremise de 10220396 Canada inc., une société dans laquelle la Société détient une participation donnant le contrôle de 80%. La quote-part de la Société de la contrepartie d'achat s'élevait à 16 778 \$ et l'opération demeure assujettie à des rajustements post-clôture du fonds de roulement. Elle visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille de marques de MTY.

	2017
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	20 972
Billets à ordre non actualisés	(7 910)
Contrepartie éventuelle sous forme de billets à ordre (note 21)	5 248
Fonds de roulement	(304)
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 17)	957
Participation ne donnant pas le contrôle <sup>1)</sup>	63
Prix d'achat net	19 026
Billets à ordre et obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 17 et note 21)	(6 268)
Sortie nette de trésorerie	12 758

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

	2017
	\$
Actifs nets acquis :	
Droits de franchise	5 833
Marque de commerce	5 667
Goodwill <sup>2)</sup>	7 975
	19 475
Passif courant :	
Créditeurs et charges à payer	4
Produits différés	300
	304
Passif d'impôt sur le résultat différé	145
Prix d'achat net	19 026

<sup>1)</sup> La participation ne donnant pas le contrôle a été évaluée à la juste valeur, établie au moyen du modèle de l'actualisation des flux de trésorerie qui repose sur des données d'entrée non observables importantes telles que le taux d'actualisation et le BAIIA projeté. Le BAIIA est défini comme le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements.

<sup>2)</sup> Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant. La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### III) Acquisition de The Works Gourmet Burger Bistro (2017)

Le 9 juin 2017, la Société a annoncé qu'elle avait acquis, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., les actifs de The Works Gourmet Burger Bistro. L'opération demeure sujette à des rajustements post-clôture du fonds de roulement. Cette acquisition visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	2017
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	8 200
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(43)
Fonds de roulement et obligations prises en charge	(273)
Prix d'achat net	7 884
Retenue (note 17)	(747)
Contrepartie nette payée et sortie nette de trésorerie	7 137

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

	2017
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Stocks	75
Charges payées d'avance	49
	124
Immobilisations corporelles	1 398
Droits de franchise	1 363
Marque de commerce	3 481
Goodwill <sup>1)</sup>	1 844
	8 210
Passif courant :	
Créditeurs et charges à payer et droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	95
Produits différés	231
	326
Prix d'achat net	7 884

<sup>1)</sup> Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de 79 \$. Ces frais sont présentés aux charges opérationnelles dans les états consolidés des résultats.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### IV) Acquisition de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante (2017)

Le 8 mai 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante, réalisée par l'intermédiaire de sa participation donnant le contrôle de 83,25% dans 10179612 Canada inc. La contrepartie totale de l'opération s'élevait à 467 \$, dont 347 \$ réglés comptant. L'acquisition a occasionné une augmentation de 253 \$ de la valeur du goodwill et de 214 \$ de la valeur des marques de commerce.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire.

##### V) Acquisition de La Diperie (2017)

Le 9 décembre 2016, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de La Diperie, réalisée par le biais de sa participation de 60% dans 9974644 Canada inc. La quote-part de la Société de la contrepartie d'achat s'élevait à 917 \$ et l'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	2017
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	1 529
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(13)
Prix d'achat net	1 516
Retenue (note 17)	(87)
Contrepartie nette payée	1 429
Moins : émission d'actions à la participation ne donnant pas le contrôle <sup>1)</sup>	(615)
Sortie nette de trésorerie	814

<sup>1)</sup> La participation ne donnant pas le contrôle a été estimée à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	2017
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	12
Stocks	12
Droits de franchise	63
Goodwill <sup>1)</sup>	1 444
	1 507
Passif d'impôt sur le résultat différé	3
Prix d'achat net	1 516

<sup>1)</sup> Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### VI) Acquisition de BF Acquisition Holdings, LLC (2016)

Le 5 octobre 2016, la Société a acquis les parts de BF Acquisition Holdings, LLC pour une contrepartie totale de 35 402 \$. L'opération visait à consolider la présence de la Société aux États-Unis.

	2016
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	35 340
Ajustement du fonds de roulement	62
Sortie nette de trésorerie <sup>1)</sup>	35 402

<sup>1)</sup> Incluant des retenues de 3 540 \$ déposées en mains tierces.

La répartition du prix d'achat est la suivante :

	2016
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Trésorerie	1 428
Débiteurs	1 264
Stocks	172
Prêts à recevoir	1 691
Charges payées d'avance et dépôts	473
	5 028
Immobilisations corporelles	2 310
Droits de franchise	3 148
Marques de commerce	21 586
Goodwill <sup>1)</sup>	8 297
	40 369
Passif courant	
Créditeurs et charges à payer	1 965
Droits liés à des cartes-cadeaux non exercés	2 072
Produits différés	896
	4 933
Dette à long terme	34
Prix d'achat net	35 402

<sup>1)</sup> Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### VII) Acquisition de Kahala Brands Ltd. (2016)

Le 26 juillet 2016, MTY a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de Kahala Brands Ltd. Cette opération visait à consolider la présence de la Société aux États-Unis et l'on s'attend à ce qu'elle soit l'une de ses plateformes de croissance.

Au cours de l'exercice 2017, la contrepartie totale de l'achat a été rajustée à 393 435 \$ de manière à refléter une diminution nette de 759 \$ de la contrepartie à la suite de la finalisation des ajustements du fonds de roulement et d'une modification des conditions de remboursement de la retenue payable.

La modification des conditions de remboursement de la retenue payable n'en a touché qu'une partie. À l'origine, une tranche de 33 022 \$ de la retenue devait être remboursée par versements égaux sur une période de trois ans débutant en juillet 2017. Cette tranche sera désormais remboursée en quatre versements : deux versements de 8 124 \$ chacun en juillet 2017 et 2018 ; un versement de 8 190 \$ en juillet 2019 et un versement de 8 584 \$ en août 2020. Le premier versement a été effectué en juillet 2017. Le rajustement ci-dessous rend compte de la variation du montant actualisé qui découle de la modification des modalités de remboursement. Le taux d'actualisation reste inchangé.

Les rajustements connexes de la contrepartie totale de l'acquisition sont mis en évidence ci-après :

	Contrepartie préliminaire	Rajustements	Contrepartie finale
	\$	\$	\$
Contrepartie versée :			
Contrepartie totale en trésorerie	317 016	—	317 016
Moins : dette	(51 338)	—	(51 338)
Moins : rajustements du fonds de roulement	(13 690)	297	(13 393)
	251 988	297	252 285
Moins : retenues (note 17)	(39 627)	—	(39 627)
Sortie totale de trésorerie	212 361	297	212 658
Émission d'actions	94 753	—	94 753
Retenue payable	39 627	—	39 627
Moins : escompte sur retenues	(4 397)	(1 056)	(5 453)
Dissolution du contrat relatif à Taco Time	5 144	—	5 144
Contrepartie totale en trésorerie et en titres de capitaux propres	347 488	(759)	346 729
Passifs financiers pris en charge	46 706	—	46 706
Contrepartie totale de l'achat	394 194	(759)	393 435

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 7. Acquisitions d'entreprises (suite)

##### VII) Acquisition de Kahala Brands Ltd. (2016) (suite)

Le tableau ci-dessous présente la répartition finale du prix d'achat rajusté :

	Répartition préliminaire du prix d'achat	Rajustements	Répartition finale du prix d'achat
	\$	\$	\$
Actifs nets acquis :			
Actifs courants			
Trésorerie	18 798	—	18 798
Débiteurs	11 859	(314)	11 545
Stocks	378	—	378
Billets à recevoir	1 874	(182)	1 692
Charges payées d'avance et dépôts	3 721	—	3 721
	36 630	(496)	36 134
Billets à recevoir	3 044	—	3 044
Immobilisations corporelles	2 270	—	2 270
Droits de franchise	171 399	—	171 399
Marques de commerce	229 973	—	229 973
Goodwill <sup>1)</sup>	152 026	2 041	154 067
	595 342	1 545	596 887
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	13 188	4 223	17 411
Billets à payer	34 827	—	34 827
Passif d'impôt	3 762	—	3 762
Droits liés à des cartes-cadeaux non exercés	68 531	—	68 531
Produits différés	11 255	—	11 255
	131 563	4 223	135 786
Produits différés	2 868	—	2 868
Impôt différé	113 423	(1 919)	111 504
	247 854	2 304	250 158
Prix d'achat net	347 488	(759)	346 729

<sup>1)</sup> Le goodwill est partiellement déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition et les frais de financement passés en charges totalisaient environ 3 716 \$. De ce montant, une somme de 2 674 \$ a été capitalisée dans la dette à long terme tandis que le solde est présenté dans les charges opérationnelles.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 8. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour créances douteuses connexe :

	2017	2016
	\$	\$
Total des débiteurs	43 762	44 113
Moins : provision pour créances douteuses	9 611	8 007
Total des débiteurs, montant net	34 151	36 106
Desquels :		
Non échus	25 885	28 647
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	1 568	1 564
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	1 483	1 178
Échus depuis plus de 61 jours	5 215	4 717
Total des débiteurs, montant net	34 151	36 106

	2017	2016
	\$	\$
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	8 007	5 388
Ajouts	2 566	2 214
Ajouts résultant d'acquisitions	13	1 881
Reprises	402	—
Radiations	(1 377)	(1 476)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	9 611	8 007

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation particulière de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. En effet, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas fait l'objet de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables. La Société ne détient pas de garantie ni d'autre rehaussement de crédit sur ces soldes, et n'a pas non plus le droit légal de déduire ces sommes de celles dues par la Société à la contrepartie.

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du fait que les clients sont indépendants les uns des autres.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 9. Stocks

	2017	2016
	\$	\$
Matières premières	1 966	2 092
Produits en cours	—	44
Produits finis	1 315	1 162
Total des stocks	3 281	3 298

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 17 \$ (22 \$ au 30 novembre 2016) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2017 s'élevaient à 43 047 \$ (2016 – 29 991 \$).

#### 10. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés ; ils se composent des éléments suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Prêts à recevoir portant intérêt à un taux annuel s'établissant entre néant et 11 %, à recevoir en versements mensuels totalisant 273 \$, capital et intérêts compris, prenant fin en 2024	5 926	8 004
Tranche à court terme	(2 817)	(3 138)
	3 109	4 866

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des remboursements du capital au cours des années ultérieures :

	\$
2018	2 817
2019	697
2020	674
2021	383
2022	306
Par la suite	1 049
	5 926

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 11. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2015	1 236	3 298	4 433	5 667	490	72	15 196
Ajouts	—	485	1 113	935	223	33	2 789
Cessions	—	(5)	(1 143)	(1 420)	—	(42)	(2 610)
Change	—	—	47	89	2	2	140
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	1 045	3 297	154	84	4 580
Solde au 30 novembre 2016	1 236	3 778	5 495	8 568	869	149	20 095
Ajouts	—	<b>223</b>	<b>873</b>	<b>1 522</b>	<b>191</b>	<b>6</b>	<b>2 815</b>
Cessions	—	<b>(12)</b>	<b>(1 921)</b>	<b>(2 026)</b>	<b>(28)</b>	<b>(14)</b>	<b>(4 001)</b>
Change	—	—	1	<b>(89)</b>	<b>(8)</b>	<b>(3)</b>	<b>(99)</b>
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	<b>831</b>	<b>567</b>	—	—	<b>1 398</b>
Solde au 30 novembre 2017	<b>1 236</b>	<b>3 989</b>	<b>5 279</b>	<b>8 542</b>	<b>1 024</b>	<b>138</b>	<b>20 208</b>
Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2015	—	655	1 725	2 017	257	36	4 690
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	(4)	(455)	(281)	—	(16)	(756)
Change	—	—	1	8	—	—	9
Charge de dépréciation	—	153	663	1 108	129	12	2 065
Solde au 30 novembre 2016	—	804	1 934	2 852	386	32	6 008
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	<b>(7)</b>	<b>(836)</b>	<b>(720)</b>	<b>(12)</b>	<b>(14)</b>	<b>(1 589)</b>
Change	—	—	3	<b>(17)</b>	<b>(2)</b>	—	<b>(16)</b>
Charge de dépréciation	—	<b>175</b>	<b>733</b>	<b>1 615</b>	<b>176</b>	<b>25</b>	<b>2 724</b>
Solde au 30 novembre 2017	—	<b>972</b>	<b>1 834</b>	<b>3 730</b>	<b>548</b>	<b>43</b>	<b>7 127</b>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 11. Immobilisations corporelles (suite)

Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2016	1 236	2 974	3 561	5 716	483	117	14 087
<b>30 novembre 2017</b>	<b>1 236</b>	<b>3 017</b>	<b>3 445</b>	<b>4 812</b>	<b>476</b>	<b>95</b>	<b>13 081</b>

#### 12. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres <sup>1)</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au						
30 novembre 2015	69 002	66 999	1 199	908	607	138 715
Ajouts	—	5	—	—	687	692
Change	3 006	4 698	—	—	—	7 704
Acquisitions par regroupements d'entreprises	174 547	251 559	—	—	—	426 106
Règlement présumé d'une convention de franchise maîtresse au regroupement d'entreprises	(1 500)	—	—	—	—	(1 500)
Solde au						
30 novembre 2016	245 055	323 261	1 199	908	1 294	571 717
Ajouts	97	5	—	—	351	453
Cessions	(3 050)	(24)	—	(170)	—	(3 244)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	7 899	10 633	—	—	—	18 532
Change	(7 229)	(10 421)	—	—	—	(17 650)
Dépréciation	(309)	(731)	—	—	—	(1 040)
Solde au						
30 novembre 2017	<b>242 463</b>	<b>322 723</b>	<b>1 199</b>	<b>738</b>	<b>1 645</b>	<b>568 768</b>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 12. Immobilisations incorporelles (suite)

Amortissement cumulé	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres <sup>1)</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au						
30 novembre 2015	33 553	—	260	885	92	34 790
Change	81	—	—	—	—	81
Amortissement	10 504	—	120	20	135	10 779
Solde au						
30 novembre 2016	44 138	—	380	905	227	45 650
Cessions	(2 584)	—	—	(170)	—	(2 754)
Change	(400)	—	—	—	—	(400)
Amortissement	19 792	—	120	3	263	20 178
Dépréciation	(40)	—	—	—	—	(40)
Solde au						
30 novembre 2017	60 906	—	500	738	490	62 634

Valeurs comptables	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres <sup>1)</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2016	200 917	323 261	819	3	1 067	526 067
<b>30 novembre 2017</b>	<b>181 557</b>	<b>322 723</b>	<b>699</b>	<b>—</b>	<b>1 155</b>	<b>506 134</b>

<sup>1)</sup> La catégorie « Autres » comprend un montant de 347 \$ (347 \$ au 30 novembre 2016) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui comprennent les marques de commerce et les licences perpétuelles, ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

	2017	2016
	\$	\$
La Crémère	9	9
Cultures	500	500
Thai Express	145	145
Mrs Vanelli's	2 700	2 700
Sushi Shop	1 600	1 600
Tutti Frutti	1 100	1 100
Koya	1 253	1 253
Country Style	1 740	1 740
Valentine	3 338	3 338
Jugo Juice	5 425	5 425
Mr. Sub	11 320	11 320
Koryo	1 135	1 135

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 12. Immobilisations incorporelles (suite)

	2017	2016
	\$	\$
Mr. Souvlaki	300	300
Extreme Pita	3 179	3 198
Mucho Burrito	9 816	9 816
ThaiZone	7 417	7 417
Madisons New York Grill & Bar	3 410	3 410
Café Dépôt	2 959	2 959
Muffin Plus	371	371
Sushi-Man	434	434
Van Houtte	347	347
Manchu Wok <sup>1)</sup>	5 772	5 850
Big Smoke Burger <sup>1)</sup>	3 305	3 305
America's Taco Shop <sup>1)</sup>	324	960
Blimpie <sup>1)</sup>	5 922	6 171
Cereality	—	17
Cold Stone Creamery <sup>1)</sup>	150 840	157 187
Frullati <sup>1)</sup>	953	993
Great Steak <sup>1)</sup>	3 657	3 811
Kahala Coffee Traders <sup>1)</sup>	206	214
Maui Wowi <sup>1)</sup>	1 592	1 659
Nrgize <sup>1)</sup>	2 341	2 440
Pinkberry <sup>1)</sup>	8 650	9 014
Planet Smoothie <sup>1)</sup>	9 226	9 614
Ranch <sup>1)</sup>	163	169
Rollerz	—	130
Samurai Sam's <sup>1)</sup>	1 712	1 785
Surf City Squeeze <sup>1)</sup>	2 946	3 070
Taco Time <sup>1)</sup>	33 979	35 409
Tasti D-Lite <sup>1)</sup>	1 134	1 182
Baja Fresh <sup>1)</sup>	19 536	20 358
La Salsa <sup>1)</sup>	1 681	1 753
Steak Frites St-Paul	202	—
Giorgio Ristorante	12	—
The Works Gourmet Burger Bistro	3 481	—
Houston Avenue Bar & Grill	3 495	—
Industria Pizzeria + Bar	2 172	—
Dagwoods Sandwichs et Salades	1 271	—
	<b>323 070</b>	<b>323 608</b>

<sup>1)</sup> La variation par rapport à l'exercice antérieur est due au change.

Au cours de l'exercice, en raison d'un recul de la performance financière des réseaux américains des franchises Taco Shop, Rollerz et Cereality, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des actifs incorporels associés à ces marques de commerce.

L'examen a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur hors trésorerie se chiffrant à 269 \$ pour les droits de franchise et à 731 \$ pour les marques de commerce, perte de valeur constatée à l'état consolidé des résultats.

La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables, dont les taux d'actualisation ainsi que les produits et le BAIIA projetés. Elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 13. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	220 928	55 520
Goodwill acquis au moyen de regroupements d'entreprises (note 7)	12 586	162 364
Change	(6 578)	3 044
Solde à la fin de l'exercice	226 936	220 928

Le goodwill n'a pas été affecté à des UGT individuelles; la Société a déterminé que l'évaluation du goodwill ne pouvait être réalisée au niveau des UGT car le réseau tire sa force du regroupement des nombreuses enseignes qui sont à la source du goodwill. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté au groupe d'UGT qui sont considérées comme représentant le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de gestion interne.

#### 14. Facilités de crédit

Au cours de l'exercice, la Société a modifié ses facilités de crédit existantes auprès d'un syndicat de prêteurs. Ainsi, la facilité de crédit renouvelable a-t-elle été portée à 305 000 \$ (30 novembre 2016 – 150 000 \$) tandis que le prêt à terme existant, d'un montant de 154 716 \$ (30 novembre 2016 – 165 000 \$) a été annulé. Des frais de financement de 519 \$ ont été engagés; ils seront différés et amortis sur le terme résiduel de quatre ans de la facilité de crédit renouvelable. Au 30 novembre 2017, la facilité de crédit renouvelable affichait un encours de 210 522 \$.

Les taux d'intérêt varient en fonction des divers instruments de financement dont les échéances vont de 1 jour à 180 jours. Les taux d'intérêt dépendent également du ratio d'endettement de la Société, un moindre endettement conduisant à des conditions plus favorables.

Pour les avances en dollars américains, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux de base américain de 4,75 % au 30 novembre 2017 (3,25 % au 30 novembre 2016), majoré d'au plus 2,00 % ou pour un taux fondé sur le LIBOR majoré d'au plus 3,00 %. Pour les avances en dollars canadiens, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux directeur canadien tel qu'établi par la Banque Toronto-Dominion du Canada, de 4,20 % au 30 novembre 2017 (2,70 % au 30 novembre 2016), majoré d'au plus 2,00 % ou pour un taux fondé sur celui des acceptations bancaires majoré d'au plus 3,00 %.

La facilité comporte certains engagements financiers que la Société doit respecter, notamment un ratio dette-bénéfices avant intérêt, impôts et amortissement ainsi qu'un ratio de couverture des charges fixes. Au 30 novembre 2017, la Société respectait ces conditions restrictives.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 15. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Litiges et différends	3 168	1 768
Établissements fermés	1 413	873
	4 581	2 641
Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation	70 750	76 909
Total	75 331	79 550

La provision pour litiges et différends représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment du règlement de cette provision est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions pour litiges et différends et pour établissement fermés varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

	30 novembre 2017	30 novembre 2016
	\$	\$
Provision pour litiges et différends et pour établissements fermés		
Solde au début	2 641	2 133
Reprises	(637)	(407)
Provisions utilisées	(1 475)	(1 690)
Ajouts	4 134	2 605
Incidence du change	(82)	—
Provision pour litiges, différends et pour établissements fermés		
Solde à la fin	4 581	2 641

Les passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation représentent le solde estimé des cartes-cadeaux et des points en circulation à la date de l'état de la situation financière. Le moment de la reprise de cette provision dépend du comportement des consommateurs et est, par conséquent, hors du contrôle de la Société.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 16. Produits différés et dépôts

	2017	2016
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	9 105	5 953
Loyers non acquis	3 377	3 431
Apports des fournisseurs et autres réductions	10 308	11 177
	22 790	20 561
Tranche à court terme	(20 844)	(18 080)
	1 946	2 481

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 17. Dette à long terme

	2017	2016
	\$	\$
Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt, payables en dollars américains selon la performance de certains établissements	68	72
Retenues sur acquisition de Manchu Wok, ne portant pas intérêt, remboursables en décembre 2016	—	620
Retenues sur acquisition de La Diperie, ne portant pas intérêt, remboursables en décembre 2018 (note 7)	92	—
Retenues sur acquisition de Big Smoke Burger, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2018 (note 7)	282	276
Retenues sur acquisition de Kahala Brands Ltd, ne portant pas intérêt, remboursables en juillet 2018 et 2019 et août 2020, actualisées selon un taux de 7,25% (note 7)	9 913	16 680
Retenues sur acquisition de The Works, ne portant pas intérêt, remboursables en juin 2019 (note 7)	680	—
Retenues sur acquisition de Dagwoods Sandwichs et Salades, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2019 (note 7)	332	—
Emprunts ne portant pas intérêt, remboursables en 2017	—	171
Juste valeur de billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, remboursables en octobre 2019 et en juin 2022 (note 7 et note 21)	5 436	—
Juste valeur de l'obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. (note 7 et note 21) <sup>1)</sup>	1 026	—
Juste valeur de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle de 9974644 Canada inc. (note 21) <sup>4)</sup>	1 001	—
Facilité de crédit renouvelable, remboursable à un syndicat de prêteurs <sup>2)</sup>	210 522	72 255
Emprunt à terme remboursable à un syndicat de prêteurs <sup>3)</sup>	—	165 000
Frais de financement rattachés aux facilités de crédit renouvelable et à terme, amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(2 150)	(2 397)
	<b>227 202</b>	<b>252 677</b>
Tranche à court terme	<b>(4 240)</b>	<b>(15 041)</b>
	<b>222 962</b>	<b>237 636</b>

1) Payable dans les trois ans de la date d'exercice de l'option ou en juin 2022, selon la première occurrence.

2) La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 21 juillet 2021 et doit être entièrement remboursée à cette date. Au 30 novembre 2017, la Société avait tiré 0 \$ US et 210 522 \$ CA (2016 – 53 800 \$ US (72 255 \$ CA) sur cette facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du taux LIBOR et du taux des acceptations bancaires, chacun majoré des marges applicables.

3) La facilité de crédit à terme a été assimilée à la facilité de crédit renouvelable en août 2017.

4) Payable à vue.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 18. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

	2017		2016	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde au début et à la fin de l'exercice	<b>21 374 497</b>	<b>114 545</b>	21 374 497	114 545

Le 26 juillet 2016, la Société a émis 2 253 930 actions d'une valeur de 94 753\$ (note 7) dans le cadre de l'acquisition de Kahala Brands Ltd.

#### 19. Options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention de ses administrateurs, employés, dirigeants ou consultants. La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d'administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2017, 300 000 actions étaient disponibles pour émission en vertu du régime d'options sur actions (2016 – 500 000).

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d'options sur actions de la Société et sont en circulation au 30 novembre 2017 :

	2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
En circulation au 30 novembre 2016	—	—
Attribuées	<b>200 000</b>	<b>48,36</b>
Déchues, annulées, expirées	—	—
Exercées	—	—
<b>En circulation au 30 novembre 2017</b>	<b>200 000</b>	<b>48,36</b>
<b>Pouvant être exercées au 30 novembre 2017</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Les options attribuées au cours de la période close le 30 novembre 2017 comportent une condition de service pour l'acquisition des droits; après la première année, les droits s'acquerront au prorata pendant la période de service. Les options expirent le 11 avril 2027.

La juste valeur des options sur actions attribuées pendant la période close le 30 novembre 2017 s'établissait à 14,69 \$ par option. La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution afin d'établir la charge rattachée à la rémunération fondée sur des actions et ce, en utilisant le modèle de Black-Scholes et les hypothèses suivantes :

	2017
Valeur de l'action à la date d'acquisition	<b>48,36 \$</b>
Prix d'exercice	<b>48,36 \$</b>
Taux de rendement en dividende attendu	<b>1,0 %</b>
Volatilité attendue	<b>24,9 %</b>
Taux d'intérêt sans risque	<b>1,8 %</b>
Durée de vie attendue (en année)	<b>10 ans</b>

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 19. Options sur actions (suite)

Une charge de rémunération s'élevant à 401 \$ a été comptabilisée pour la période close le 30 novembre 2017 (2016 – néant). Cette charge est présentée au poste salaires et avantages dans les charges opérationnelles aux états consolidés des résultats.

#### 20. Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice de base par action et celui utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action :

	2017	2016
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires <sup>1)</sup>	21 374 497	19 908 827

<sup>1)</sup> Les options sur actions octroyées n'avaient pas de période d'effet de dilution se terminant le 30 novembre 2017.

#### 21. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

##### *Juste valeur des instruments financiers comptabilisés*

##### *Billets à ordre*

La Société a émis, au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, des billets à ordre en faveur des vendeurs et des actionnaires minoritaires de 10220396 Canada inc. Ces billets à ordre, remboursables en juin 2019 et en juin 2022, comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs. Ces billets à ordre sont comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués de façon récurrente.

Pour rendre compte de la valeur actuelle des avantages économiques futurs attendus de la Société, une méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets à ordre. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation, les produits projetés et le BAIIA. L'augmentation ou la diminution de 1% des taux d'actualisation auraient une incidence de 254 \$ sur la juste valeur au 30 novembre 2017.

Une réévaluation de la juste valeur de 188 \$ a été constatée à l'égard des billets à ordre pour la période close le 30 novembre 2017.

##### *Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle*

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc., à la demande de l'actionnaire concerné. L'option peut être exercée en tout temps depuis le 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. En conséquence, la Société a enregistré un passif à la juste valeur (note 17) réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Une réévaluation de la juste valeur de 152 \$ (2016 néant) a été enregistrée pour cette obligation de participations ne donnant pas le contrôle

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 21. Instruments financiers (suite)

*Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)*

*Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle (suite)*

De pair avec l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. En conséquence, la Société a enregistré un passif à la juste valeur (note 17) et est remesurée à chaque période de présentation de l'information financière.

Une méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour rendre compte de la valeur actuelle des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation et le BAIIA projeté. L'augmentation ou la diminution de 1% des taux d'actualisation auraient une incidence de 52 \$ sur la valeur comptable au 30 novembre 2017.

Une réévaluation de la juste valeur de 257 \$ (2016 – néant) a été comptabilisée à l'égard des obligations relatives à ces participations ne donnant pas le contrôle.

#### Hiérarchie des justes valeurs au 30 novembre 2017

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers			
Billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	—	—	5 436
Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	2 027
<b>Passifs financiers</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7 463</b>

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers avec des échéances à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les liquidités et les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 30 novembre 2017 et au 30 novembre 2016. Étant donné que les estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles ne doivent pas être interprétées comme réalisables en cas de règlement des instruments.

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers	\$	\$	\$	\$
Prêts à recevoir	5 926	5 926	8 004	8 004
Passifs financiers				
Dettes à long terme <sup>1)</sup>	219 739	221 889	252 677	252 677

<sup>1)</sup>Excluant les billets à ordre et les obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 21. Instruments financiers (suite)

##### *Détermination de la juste valeur*

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

*Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

*Dettes à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2017.

##### *Risque de crédit*

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la situation particulière de la contrepartie. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir des franchises établies dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité, auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 1 182 \$ (2016 – 906 \$) est actuellement comptabilisée à l'égard des prêts à recevoir.

##### *Risque de change*

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 21. Instruments financiers (suite)

*Politiques en matière de gestion des risques (suite)*

*Risque de change (suite)*

Le bénéfice net aux États-Unis pour l'exercice totalise 18 855 \$ CA (2016 – 9 495 \$ CA). Une variation de 5 % des taux de change donnerait lieu à un profit ou à une perte de 942 \$ CA (2016 – 475 \$ CA) pour la Société.

Le 22 juin 2016, la Société a conclu un contrat à terme de gré à gré, pour un montant de 200 000 \$ US convertible à un taux de change de 1,281, qui est venu à échéance le 25 juillet 2016 et un gain de 7 980 \$ a été réalisé à la suite de variations favorables de devises.

Au 30 novembre 2017, les instruments financiers de la Société suivants étaient libellés en devises :

	30 novembre 2017		30 novembre 2016	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	38 389	49 476	20 310	27 277
Débiteurs	10 842	13 974	13 526	18 166
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	14 917	19 225	69 383	93 184
Partie d'une retenue incluse dans l'impôt exigible	8 994	11 592	8 994	12 079
Facilité de crédit renouvelable	—	—	53 800	72 255
Dette à long terme	7 690	9 911	12 533	16 832
<b>Actifs (passifs) financiers nets</b>	<b>17 630</b>	<b>22 722</b>	<b>(110 874)</b>	<b>(148 907)</b>

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle de 5 % des taux de change du dollar canadien entraînerait une variation de 1 133 \$ CA (30 novembre 2016 – 7 445 \$ CA) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer des acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 210 522 \$ (2016 - 237 255 \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2017. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 2 105 \$ par année (2016 – 2 373 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 21. Instruments financiers (suite)

*Politiques en matière de gestion des risques (suite)*

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société conserve une facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2017, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 305 000 \$ pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 17.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2017 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	<b>57 555</b>	<b>57 555</b>	<b>57 555</b>	—	—	—
Dette à long terme	<b>227 202</b>	<b>232 210</b>	<b>1 055</b>	<b>4 148</b>	<b>7 974</b>	<b>219 033</b>
Intérêts sur la dette à long terme <sup>1)</sup>	<b>s.o.</b>	<b>25 049</b>	<b>3 416</b>	<b>3 416</b>	<b>6 831</b>	<b>11 386</b>
	<b>284 757</b>	<b>314 814</b>	<b>62 026</b>	<b>7 564</b>	<b>14 805</b>	<b>230 419</b>

<sup>1)</sup> Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

#### 22. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant;
- Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital si elle devait procéder à de nouvelles acquisitions.

D'après la définition de la Société, le capital se compose des éléments suivants :

- Capitaux propres;
- Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- Produits différés, y compris la tranche à court terme;
- Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à permettre à celle-ci de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés plus haut et de réagir aux changements du contexte économique et des types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à long terme ou des placements à court terme, en fonction de ses besoins de liquidités.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 22. Informations sur le capital (suite)

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2017 et 2016 :

	2017	2016
	\$	\$
Emprunts	519 019	541 784
Capitaux propres	335 326	310 866
Ratio d'endettement	1,55	1,74

La diminution du ratio d'endettement est liée à la nouvelle structure de financement mise en place pour l'acquisition de Kahala Brands Ltd ainsi qu'à la diminution de l'encours. Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. MTY prévoit rembourser l'encours de la facilité de crédit sur une période relativement courte, au moyen des flux de trésorerie attendus des établissements américains nouvellement acquis et de ses flux de trésorerie actuels au Canada.

Selon les conditions de ses facilités de crédit, la Société est soumise à un ratio maximal de la dette par rapport au BAIIA de 3,5:1 jusqu'au 20 juillet 2018 ; le ratio d'endettement maximal est réduit par la suite.

#### 23. Produits

Les produits de la Société se composent des éléments suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Redevances	118 655	75 466
Droits de franchise et de transfert	11 090	8 234
Loyers	2 317	3 178
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	90 438	71 738
Produits tirés de droits abandonnés des cartes à cadeaux	6 528	2 004
Autres revenus de franchisage	40 873	26 769
Autres	6 182	3 886
	276 083	191 275

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 24. Charges opérationnelles

Le tableau suivant présente une ventilation des charges opérationnelles :

	2017	2016
	\$	\$
Coût des marchandises vendues et louées	61 788	53 507
Salaires et avantages	67 648	45 282
Frais de consultation et honoraires professionnels	12 310	9 343
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	8 132	3 091
Redevances	7 109	768
Autres <sup>1</sup>	25 370	13 443
	<b>182 357</b>	<b>125 434</b>

<sup>1)</sup> Les autres charges opérationnelles comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation, des charges de créances douteuses et d'autres frais administratifs.

#### 25. Autres produits

Les autres produits comprennent les éléments suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Profit réalisé sur dérivé de change	—	7 980
Gain réalisé à la dissolution d'un contrat relatif à Taco Time lors de l'acquisition de Kahala Brands Ltd	—	3 644
Profit réalisé au règlement des retenues relatives à l'acquisition de Extreme Brands	—	2 210
Profit réalisé au règlement des retenues relatives à l'acquisition de Madisons	—	125
	—	<b>13 959</b>

#### 26. Contrats de location simple

Les locaux loués par la Société en tant que preneur aux fins de ses activités d'exploitation font l'objet de contrats de location simple dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 26. Contrats de location simple (suite)

	Engagements locatifs	Sous-location	Montant net des engagements
	\$	\$	\$
2018	146 506	135 297	11 209
2019	136 572	126 201	10 371
2020	122 496	112 573	9 923
2021	109 639	100 245	9 394
2022	91 922	84 130	7 792
Par la suite	240 613	221 770	18 843
	<b>847 748</b>	<b>780 216</b>	<b>67 532</b>

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2017 s'élèvent à 21 608 \$ (2016 – 14 097 \$).

Les contrats de location de la Société en tant que bailleur portent sur des locaux loués par la Société ou dont elle est propriétaire et leur durée est comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant de un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquérir le bien.

Au cours de l'exercice, la Société a perçu des revenus locatifs s'élevant à 2 317 \$ (2016 – 3 178 \$).

La Société a comptabilisé un passif de 1 413 \$ (873 \$ au 30 novembre 2016) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 15).

#### 27. Garantie

La Société a fourni une garantie consistant en une lettre de crédit d'un montant de néant (66 \$ au 30 novembre 2016).

La Société a fourni une garantie d'un montant cumulatif de 1 398 \$ (1 780 \$ au 30 novembre 2016) à l'égard de certains baux auxquels elle n'est pas le preneur.

#### 28. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 15. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 29. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction des taux de base combinés fédéral et provincial canadiens applicables au bénéfice d'exploitation avant impôts :

	2017		2016	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	16 794	26,8	18 477	26,9
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	(2 895)	(4,6)	(598)	(0,9)
Partie non imposable des gains en capital	(268)	(0,4)	(1 570)	(2,3)
Différences permanentes	794	1,3	(1 192)	(1,7)
Utilisation des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé	(327)	(0,5)	(1 109)	(1,6)
Différences temporaires d'une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été constaté	982	1,6	224	0,3
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	(1 595)	(2,6)	65	0,1
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	(586)	(1,0)	(149)	(0,2)
Autres – montant net	(89)	(0,1)	(329)	(0,5)
Provision d'impôt sur le résultat	12 810	20,4	13 819	20,1

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours de l'exercice :

	30 novembre 2016	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Acquisition	Change	30 novembre 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :						
Immobilisations corporelles	625	62	—	141	(27)	801
Débiteurs	1 500	497	—	—	(68)	1 929
Provisions	23 484	(3 797)	—	—	(873)	18 814
Dettes à long terme	(285)	(1 219)	1 547	(377)	(2)	(336)
Pertes autres qu'en capital	280	181	—	—	—	461
Immobilisations incorporelles	(152 418)	906	—	88	5 862	(145 562)
Charges à payer	4 850	700	—	—	(198)	5 352
Produit différé	2 569	(455)	—	—	(90)	2 024
	(119 395)	(3 125)	1 547	(148)	4 604	(116 517)

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 29. Impôt sur le résultat (suite)

	30 novembre 2015	Comptabilisé au résultat	Acquisition	Change	30 novembre 2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :					
Immobilisations corporelles	(411)	576	453	7	625
Débiteurs	—	(533)	2 001	32	1 500
Provisions	449	1 264	21 414	357	23 484
Dette à long terme	(95)	(190)	—	—	(285)
Pertes autres qu'en capital	423	(143)	—	—	280
Immobilisations incorporelles	(6 465)	(1 866)	(141 700)	(2 387)	(152 418)
Charges à payer	—	978	3 826	46	4 850
Produit différé	—	25	2 502	42	2 569
	(6 099)	111	(111 504)	(1 903)	(119 395)

Au 30 novembre 2017, des pertes en capital d'environ 275 \$ (2016 – néant) pouvaient être appliquées à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été constatée.

Au 30 novembre 2017, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 677 \$ (2016 – 1 378 \$) ont été comptabilisées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté.

La différence temporaire déductible rattachée au change des prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté s'élève à 3 048 \$ (2016 – néant).

#### 30. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de secteurs géographiques, en l'occurrence, le Canada et les États-Unis d'Amérique. Ces zones géographiques sont chacune gérées par leur chef de l'exploitation respectif, à qui les responsables d'enseigne rendent compte des résultats de leurs établissements. La Société et son principal responsable de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges opérationnelles. Les autres produits et charges, de même que l'impôt sur les résultats ne sont ventilés par secteur qu'aux fins de l'information financière externe.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions et aux options sur actions)

#### 30. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chaque secteur géographique pour les périodes indiquées.

	Canada	États-Unis et International	Total consolidé 2017	Canada	États-Unis et International	Total consolidé 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	141 867	134 216	276 083	139 507	51 768	191 275
Charges opérationnelles	86 615	95 742	182 357	86 654	38 780	125 434
Bénéfice du secteur	55 252	38 474	93 726	52 853	12 988	65 841
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	1 645	1 079	2 724	1 399	666	2 065
Amortissement – immobilisations incorporelles	5 926	14 252	20 178	6 047	4 732	10 779
Intérêts sur la dette à long terme	8 448	1 866	10 314	3 152	703	3 855
Autres produits (charges)						
Profit (perte) de change latent(e)	2 013	(9)	2 004	3 197	1	3 198
Produits d'intérêts	101	338	439	261	26	287
Autres produits	—	—	—	10 315	3 644	13 959
Perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(409)	—	(409)	—	—	—
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	—	(1 000)	(1 000)	—	—	—
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	584	536	1 120	2 119	(19)	2 100
Bénéfice avant impôts	41 522	21 142	62 664	58 147	10 539	68 686
Impôt exigible	9 088	597	9 685	10 994	2 936	13 930
Impôt différé	1 435	1 690	3 125	1 781	(1 892)	(111)
Résultat net	30 999	18 855	49 854	45 372	9 495	54 867
Actif total	473 190	381 155	854 345	457 755	394 895	852 650
Passif total	269 612	249 407	519 019	279 472	262 312	541 784

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions et aux options sur actions)

#### 31. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie liés aux activités opérationnelles :

	2017	2016
	\$	\$
Débiteurs	1 955	(4 470)
Stocks	104	(540)
Prêts à recevoir	2 078	(1 104)
Charges payées d'avance et dépôts	2 490	(3 044)
Autres actifs	(1 163)	—
Créditeurs et charges à payer	8 873	2 655
Provisions	(4 310)	7 551
	<b>10 027</b>	<b>1 048</b>

Un autre élément comprend un produit hors trésorerie de la cession d'immobilisations dont les variations totalisent 242 \$ (2016 – néant).

#### 32. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

##### *Rémunération des principaux dirigeants*

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour l'exercice indiqué :

	2017	2016
	\$	\$
Avantages à court terme	1 406	1 011
Rémunération à base d'actions	401	—
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	49	51
Total de la rémunération des principaux dirigeants	<b>1 856</b>	<b>1 062</b>

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société ainsi que le chef de l'exploitation des établissements américains de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 23 % des actions en circulation.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

#### 32. Transactions entre parties liées (suite)

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	2017	2016
	\$	\$
Avantages à court terme	690	598
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	690	598

#### 33. Événements postérieurs

##### *Acquisition de The Counter et de Built*

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, la Société a complété l'acquisition de la totalité des participations dans les sociétés à responsabilité limitée CB Franchise Systems, LLC (« The Counter ») et Built Franchise Systems, LLC (« Built ») pour une contrepartie totale de 33 039 \$ (24 600 \$ US), dont 29 950 \$ (22 300 \$ US) ont été réglés en trésorerie, le solde faisant l'objet d'une retenue.

##### *Accord final de regroupement avec Imvescor*

Le 12 décembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un accord final de regroupement aux termes duquel une filiale en propriété exclusive acquerrait la totalité des actions ordinaires en circulation d'Imvescor Restaurant Group inc. (« Imvescor ») au prix de 4,10 \$ par action d'Imvescor, ce qui représente une contrepartie totale d'environ 248 000 \$. La contrepartie sera réglée en actions dans une proportion d'environ 80% et le reste en trésorerie. L'opération est soumise aux conditions de clôture habituelles, dont l'approbation des actionnaires d'Imvescor ainsi que des autorités de réglementation.

##### *Réforme fiscale aux États-Unis*

Le 22 décembre 2017, les États-Unis ont procédé à une réforme fiscale en promulguant la loi intitulée « *Tax Cuts and Jobs Act* » (ci-après la « Loi »). L'un des plus importants changements prévus par la Loi consiste dans la réduction du taux fédéral d'imposition des sociétés, qui passe de 35 % à 21 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, le taux fédéral d'imposition des sociétés applicable correspondra à un taux mixte de 22,19% en fonction du nombre de jours de l'année d'imposition précédant et suivant la date d'entrée en vigueur.

Sur la base des écarts temporaires au 30 novembre 2017, la Société estime, de façon provisoire qu'elle comptabilisera une économie d'impôt différé estimée à 29,1 millions de dollars américains pour son exercice clos le 30 novembre 2018, ceci par la réduction du passif d'impôt différé comptabilisé pour ses entités établies aux États-Unis.

La Société a procédé à une analyse préliminaire du nouvel « *Base Erosion Anti-avoidance Tax* » (un impôt minimum à l'égard de certains paiements considérés comme « érosifs » de la base d'imposition) (ci-après le « BEAT ») et des changements aux règles limitant la déduction d'intérêts qui figurent dans la Loi et qui auront une incidence à compter de l'exercice 2019. Selon l'information disponible à la date des états financiers, la Société devrait être admissible à la dérogation de minimis; le cas échéant, elle ne serait pas assujettie aux règles du BEAT. D'après l'analyse préliminaire effectuée, les nouvelles limites applicables à la déduction d'intérêts pourraient avoir une incidence sur les exercices futurs. Cependant, toute déduction refusée en raison de la nouvelle règle pourrait être reportée indéfiniment aux années suivantes et appliquée à l'encontre de bénéfices imposables futurs. La Société ne s'attend donc pas à ce que cette mesure ait une incidence permanente.

## Groupe d'Alimentation MTY inc.

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

---

#### 33. Événements postérieurs (suite)

##### *Réforme fiscale aux États-Unis (suite)*

Les nouvelles règles prévues par la Loi sont complexes et des lignes directrices plus précises seront fournies par les autorités des États-Unis au cours des prochains mois. Ces dernières examinent actuellement la possibilité d'adopter les modifications résultant de la réforme fiscale américaine. En conséquence, l'information présentée aux présentes pourrait être modifiée lorsque la nouvelle réglementation sera disponible.

##### *Dividende*

Le 15 janvier 2018, la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action ordinaire. Le dividende a été payé le 15 février 2018 et se chiffre à 3 206 \$.

##### *Accord visant l'acquisition des actifs de Timothy's et de Mmmuffins*

Le 15 février 2018, la Société a annoncé la conclusion d'un accord visant l'acquisition des actifs de Timothy's World Coffee (« Timothy's ») et de Mmmuffins auprès de Threecaf Brands Canada Inc., une filiale de Le Duff America, pour une contrepartie estimée à 1 675 \$.